



1206534701

DATE DEPOT : 2012-07-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R065261

N° GESTION : 1992B15323

N° SIREN : 389530411

DENOMINATION : FINANCIERE RABELAIS

ADRESSE : 3 r de Messine 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2012/03/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

8215323

# FINANCIERE RABELAIS

Société par actions simplifiée à capital variable  
Siège social 3, rue de Messine 75008 Paris  
389 530 411 RCS Paris

PG du 29/3/12 = CH

GTC DE PARIS		
I	M	R
13 JUL. 2012		
65281		N° Dépôt

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2012

Le vingt-neuf mars deux mille douze à dix-huit heures, les actionnaires de la Société Financière Rabelais se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Christian de Labriffe préside la réunion en sa qualité de Président.

Monsieur Adrien Du Pasquier assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 4 801 actions sur un total de 4 801. En conséquence, et conformément aux articles 14-1 et 14-2 des statuts, le quorum exigé pour la tenue des Assemblées Générales appelées à statuer aussi bien sur des décisions à caractère ordinaire que sur des décisions à caractère extraordinaire étant atteint, la présente Assemblée Générale - régulièrement constituée - peut valablement délibérer.

Le Cabinet Cailliau Dedouit et Associés et le Cabinet KPMG Audit, Commissaires aux comptes titulaires régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Le Président rappelle que l'assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil Stratégique sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ;
- Quitus au Président et aux Commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation de la date de versement du résultat ;
- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice 2011 ;
- Fin des mandats de l'un des commissaires aux comptes titulaire et de son suppléant,
- Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception des lettres recommandées adressées aux Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,
- un exemplaire à jour des statuts.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2011,
- les comptes annuels,
- le rapport du Conseil Stratégique,
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des articles 14 et 15 des statuts et déclare que les documents ci-dessus ont été tenus à la disposition des actionnaires depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil Stratégique et des rapports des Commissaires aux comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les décisions collectives ci-après :

#### Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil Stratégique sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice 2011, ainsi que celle du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice 2011, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et lui donne quitus de sa gestion.

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, constate qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### Troisième résolution

Sur proposition du Conseil Stratégique et conformément aux dispositions de l'article 14.1 al.3 des statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14.1 des statuts de la Société relatives aux décisions collectives ordinaires visées au même article, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit € 4 811 762,60, augmenté du report à nouveau de € 2 681 151,65, soit € 7 492 914,25, de la façon suivante :

Dividendes	
(€ 1 560 net par titre)	€ 7 489 560,00
Report à nouveau	€ 3 354,25
Total	€ 7 492 914,25

Un dividende de € 7 489 560,00 sera distribué entre les actionnaires au prorata des titres qu'ils détiennent dans le capital de la société à la clôture de l'exercice social. Ce dividende sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code Général des Impôts.

Le dividende net par action s'élèvera à € 1 560,00.

Au titre des exercices 2008, 2009 et 2010, les résultats en faveur des actionnaires de la société ont été respectivement de :

	2008	2009	2010
Dividende net global	€ 4 907 361,00	€ 4 973 922,00	€ 4 389 228,00
Dividende net global versé aux associés personnes morales non-éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3 2° du Code Général des impôts.	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Dividende net versé aux associés personnes physiques éligibles à la réfaction prévue à l'art. 158.3 2° du Code Général des Impôts	€ 4 907 361,00	€ 4 973 922,00	€ 4 389 228,00

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14.1 des statuts de la Société relatives aux décisions collectives ordinaires visées au même article, décide de procéder à la distribution du dividende le 30 mars 2012.

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14.1 des statuts de la Société relatives aux décisions collectives ordinaires visées au même article, et conformément à l'article 825 du Code Général des Impôts, constate que le capital de la société a été diminué d'un montant total € 11 500 au cours de l'exercice 2011, pour être porté de € 121 923 à € 110 423.

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

#### Sixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de majorité définies à l'article 14.1 des statuts de la Société relatives aux décisions collectives ordinaires visées au même article, prend acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de KPMG SA et de commissaire aux comptes suppléant de la SCP de commissaires aux comptes Jean-Claude André & Autres, qui sont arrivés à leur échéance, et décide de nommer en remplacement pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017 :

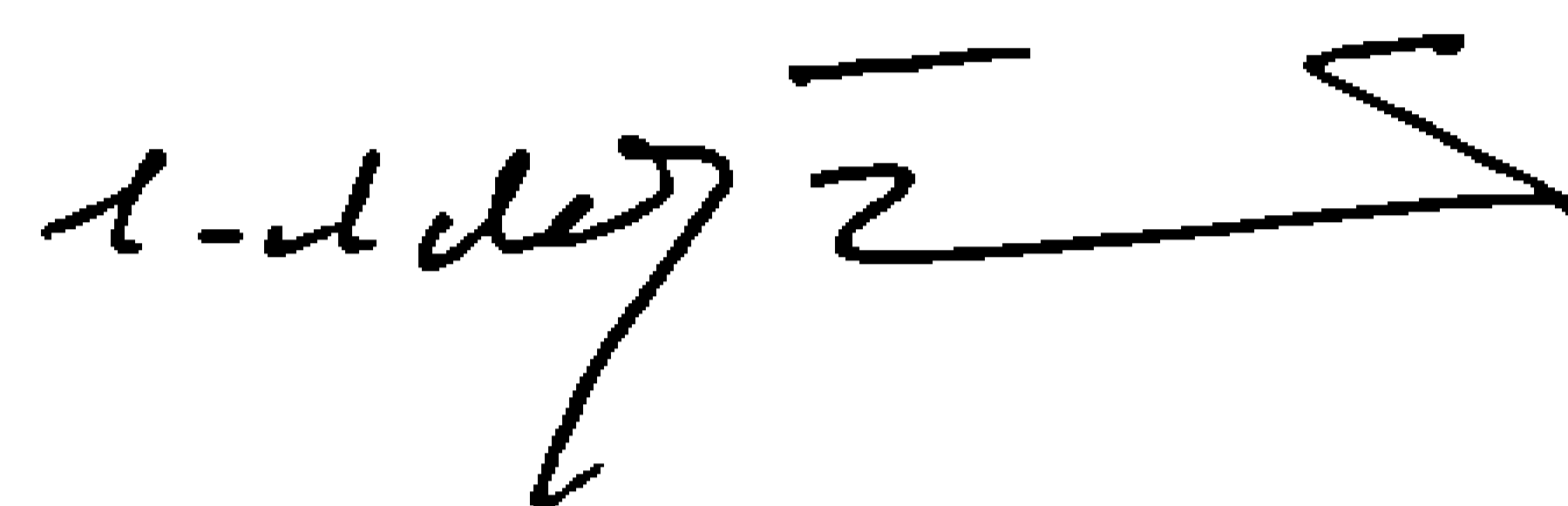
- KPMG Audit FS I SAS, représentée par Monsieur Gabriel Morin, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- KPMG Audit FS II SAS, représentée par Monsieur Malcolm McLarty, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision collective est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et le Secrétaire.

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive name followed by a horizontal line and a stylized flourish.